

N° 209 – 2022

DECISION
Achat d'un tracteur auprès de l'entreprise Anne et Faye

Vu l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L.2122-1 du code de la commande publique ;
Vu l'article L.1111-3 du Code de la Commande publique ;
Vu l'article R.2122-8 du Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°64-2022 du 19 septembre 2022 aux termes de laquelle le maire reçoit délégation en matière de marchés publics ;

Considérant la nécessité de doter le service espaces verts d'un tracteur porte outils

Considérant l'offre de la société ANNE ET FAYE

Le Maire,

DECIDE de signer le devis émis le 11 octobre 2022 par la société ANNE ET FAYE sis 20, rue Rose Harel 14000 LISIEUX pour l'achat d'un tracteur ISEKI/TLE pour un montant de 31.500,00 HT.

Le montant total de l'achat par paiement comptant est de 31.500,00 HT.

Les conditions de règlement seront les suivantes :

- Règlements dans les 30 jours à réception de la facture.

Fait à Pont-Audemer le 28 novembre 2022,
Le Maire,

Publié le 29/11/2022

Alexis DARMOIS

